

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 15 décembre 2022

### Tensions au service d'urgences adultes du Centre Hospitalier de Pau mise en œuvre de plusieurs mesures pour garantir la qualité et la sécurité des prises en charge

Dans un contexte de forte activité, le service d'urgences adultes du Centre Hospitalier de Pau traverse actuellement une période particulièrement délicate.

L'activité du service des urgences adultes et la saturation des lits d'hospitalisation sont tels que les leviers utilisés habituellement, ne suffisent pas à soulager les équipes en place.

Afin de poursuivre la prise en charge de tous les patients dans les conditions optimales de qualité et de sécurité, la direction de l'établissement, en lien avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine, a pris la décision de réorganiser son service d'urgence adultes **la nuit, du 15 décembre 18h30 au 22 décembre 8h30**. Ainsi le service des urgences adultes restera accessible en journée mais, **entre 18h30 et 8h30 du matin**, les usagers du territoire seront invités à contacter le Centre 15 qui les orientera vers la solution de prise en charge la plus adaptée. Un interphone en lien direct avec le Centre 15 est par ailleurs à disposition à l'entrée du service pour les personnes qui n'auraient pas eu l'information et se présenteraient spontanément à l'entrée du service sur ces créneaux horaires. Ils pourront être orientés en fonction de leur pathologie dans le cadre de la régulation. Si l'état du patient requiert une prise en charge immédiate, il sera admis aux urgences et traité.

Les SMUR (Service Mobile d'Urgence et de réanimation) du Centre Hospitalier de Pau seront opérationnels durant toute la période et assureront les transferts requis.

Les Urgences pédiatriques et obstétricales du Centre Hospitalier de Pau conservent leur mode de fonctionnement 24h/24.

**| Urgences sous tension : en journée, contactez en priorité votre médecin traitant et faites le 15 avant de vous déplacer aux urgences**

Les urgences ont vocation à prendre en charge les urgences vitales qui nécessitent une réponse immédiate. Face à la dégradation de la situation sanitaire, **il est important de rappeler à tous qu'avant de se rendre aux urgences, il convient, en journée d'appeler son médecin traitant et de contacter le 15 avant de se déplacer aux urgences.**



## 1/ En journée, je contacte prioritairement mon médecin

Il convient de rappeler le rôle pivot du médecin traitant dans le parcours de soins coordonné du patient. En journée, les patients sont invités à contacter, en priorité, leur médecin traitant (sauf en cas d'urgence vitale), afin de ne pas saturer les services d'urgences.

## 2/ La nuit, le week-end ou en cas d'urgence, j'appelle le 15

La nuit, le week-end ou en cas d'urgence, les patients sont invités à contacter le 15 avant d'aller aux urgences. L'appel préalable au 15 permet, grâce à la régulation assurée par des médecins libéraux et hospitaliers, de bien orienter le patient par rapport à son besoin de prise en charge. Ainsi, en fonction de l'analyse de la situation, le patient pourra :

- Bénéficier de conseils médicaux au téléphone ;
- Ou être orienté vers le médecin de garde ;
- Ou être dirigé vers les urgences de l'hôpital ou de la clinique ;
- Ou faire l'objet de l'envoi d'une équipe médicale sur place.

## Face à l'urgence, ayons les bons réflexes !

L'application de ces grands principes est de nature à garantir une bonne orientation des patients et à contribuer ainsi à désengorger les services d'urgences, en limitant le nombre de patients se présentant spontanément dans ces services pour des motifs qui ne relèvent pas de l'aide médicale urgente.

### Contact presse

Directeur des Affaires Générales, des Coopérations et de la Communication : Julien MOURET  
 Responsable communication : Sophie BOUTONNIER  
 Tel : 05 59 92 47 07

E-mail : [communication@ch-pau.fr](mailto:communication@ch-pau.fr)